

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	27/06/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	27/06/2023
Présents : 22		
Votants : 22		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusé : M. BIBOLLET Nicolas

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : Désignation des membres des commissions communales

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Commissions municipales. Désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer 7 (sept) commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- ✓ La commission des Finances
- ✓ La commission des Travaux
- ✓ La commission Social/Ecoles
- ✓ La commission Informations/Animations
- ✓ La commission d'Appels d'Offres et de Délégation de Service Public (DSP)
- ✓ La commission Développement du Territoire
- ✓ La commission Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le conseil municipal APPROUVE la création des commissions suivantes :

- ✓ La commission des Finances
- ✓ La commission des Travaux
- ✓ La commission Social/Ecoles
- ✓ La commission Informations/Animations
- ✓ La commission d'Appels d'Offres et de Délégation de Service Public (DSP)
- ✓ La commission Développement du Territoire
- ✓ La commission Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 15 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 – Commission des Finances

- Monsieur Hervé GENON – Maire,
- Monsieur José RICO-PEREZ
- Monsieur Denis RICHARD
- Monsieur Lionel MELLAN,
- Madame Josyane BAZIN,
- Madame Véronique GAZET,
- Monsieur Bruno MICHELLAND,
- Madame Stéphanie PEREZ.

2 – Commission des Travaux :

- Monsieur Lionel MELLAN,
- Monsieur Bruno MICHELLAND,
- Monsieur Jacky MARTINET,
- Monsieur Jean-Luc DELWAL,
- Monsieur Nicolas BIBOLLET,
- Monsieur Rémi MANENTI,
- Monsieur Roger GACHET,
- Madame Stéphanie PEREZ.

3 – Commission Social/Ecole :

- Madame Véronique GAZET,
- Madame Josyane BAZIN,
- Madame Myriam BOIVINEAU,
- Madame Alexandra LEGRAND,
- Madame Christelle JALLIFFIER-VERNE.

4 – Commission Informations/Animations :

- Monsieur Bruno MICHELLAND,
- Monsieur Denis RICHARD,
- Monsieur Jacky MARTINET,
- Monsieur Jean-Luc DELWAL,
- Monsieur Rémi MANENTI,
- Madame Martine JABOUILLE,
- Madame Christelle JALLIFFIER-VERNE,
- Monsieur Bruno RIZZON,
- Madame Myriam BOIVINEAU,
- Madame Carole MASSUTTI,
- Madame Marie GENON,
- Madame Laura PAVIET.

5 – Commission Appels d’offres et Délégation de Service Public (DSP) :

- Monsieur Hervé GENON – Maire
- Monsieur José RICO-PEREZ,
- Monsieur Lionel MELLAN,
- Monsieur Bruno MICHELLAND,
- Monsieur Rémi MANENTI,
- Monsieur Jacky MARTINET.

6 – Commission Développement du Territoire :

- Madame Josyane BAZIN,
- Madame Véronique GAZET,
- Monsieur Bruno RIZZON,
- Madame Carole MASSUTTI,
- Madame Claire COMBET,
- Madame Stéphanie PEREZ.
- Monsieur Frédéric MARTINET,
- Madame Laura PAVIET,
- Madame Marie GENON.

7 – Commission Plan Local d’Urbanisme :

- Monsieur Hervé GENON - Maire
- Monsieur José RICO-PEREZ,
- Madame Josyane BAZIN,
- Monsieur Frédéric MARTINET,
- Monsieur Roger GACHET.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Lionel MELLAN



Monsieur le Maire
Hervé GENON

